

la parole de Saint-Grégoire le Grand : " Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle. Mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé." (Saint-Grégoire, ép. XXX).

Je lis ailleurs :

Faut-il entendre par la *Primauté Pontificale* que le Souverain Pontife reçoit un ordre et un caractère sacramentel autre que celui de l'Episcopat ? — Non. L'évêque reçoit dans son sacre la plénitude du sacerdoce, que n'a pas le simple prêtre. Cette plénitude que reçoit l'évêque lui donne la puissance de reproduire hors de lui et de perpétuer le sacerdoce par l'ordination. Sous le rapport du sacrement de l'Ordre, le Souverain Pontife ne peut avoir quelque chose de plus que les évêques, parce qu'il n'y a rien au-dessus du caractère Episcopal. (R.P. Sambin, S.J. Histoire du Concile Œcuménique du Vatican.—Lyon 1872).

Le cardinal Pie, lorsqu'il n'était que l'évêque — mais quel docteur ! — de Poitiers, dans sa magnifique Lettre pastorale du 31 décembre 1870, disait :

Certes, on ne prétendra pas que les résolutions doctrinales de nos premières Sessions aient été prises avec ignorance de cause. Les idées et les choses de ce temps y ont eu leurs organes, dont les voix de la basilique Vaticane n'oublieront pas de sitôt les accents. Si donc l'Episcopat catholique, assemblé dans le Saint-Esprit, n'a voulu entendre à aucun compromis, à aucune réticence, ce n'a pas été faute d'être pressé et adjuré de tenir compte de l'*atmosphère morale*, du milieu intellectuel dans lequel vivent la plupart des nations contemporaines. L'Eglise enseignante, il le fallait bien, a passé par-dessus toutes les considérations.

— Mais tout ce que vous dites là tombe à faux ! allez-vous nous dire. J'ai dit que le mal, c'est l'exploitation des opinions privées des ecclésiastiques — évêques ou prêtres — au détriment de la doctrine catholique et de la direction de l'autorité ecclésiastique compétente, s'exerçant selon les formes voulues par les lois de l'Eglise !

— Précisément : c'est ce que nous avons bien compris. Voilà pourquoi nous avons tenu à établir la ligne de démarcation entre l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée, et à ne pas confondre plus longtemps les évêques avec les prêtres.

Voilà pourquoi aussi, d'autre part, nous avons rappelé la doctrine qu'on nous enseigna au sujet de l'autorité des évêques, de la légitimité de cette autorité, " pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale chacun sur son troupeau particulier," dit la Constitution *Pastor aeternus* QUE NOUS DEVONS CROIRE.

En troisième lieu, il était nécessaire de rappeler les droits de l'Eglise enseignante, à l'exclusion de l'Eglise enseignée, afin de réduire à néant votre supposition : " l'exploitation des opinions privées des ecclésiastiques — évêques ou prêtres — au détriment de la doctrine catholique et de la direction de l'autorité ecclésiastique COMPÉTENTE. "

Nous avons démontré que l'autorité ecclésiastique compétente, ce sont les évêques chacun dans son diocèse — et non les prêtres — ; et le Pape pour l'universalité et l'individualité. On ne peut donc, raisonnablement, attaquer l'autorité de l'Eglise en se servant des paroles de l'autorité de l'Eglise. On ne peut exploiter les opinions privées d'un évêque au détriment de la doctrine catholique et de la direction de l'autorité ecclésiastique compétente, parce que cela reviendrait à dire : Qu'on peut attaquer la doctrine catholique et la direction de l'autorité, par l'autorité, par le successeur des apôtres, qui défend la doctrine catholique.

Que si un homme travestissait la pensée d'un évêque, ou sciemment rendait mal ses paroles, ce ne serait pas chose nouvelle : les journaux prêtèrent au Saint-Père Pie IX toutes sortes de paroles et d'actes que le Saint-Pontife ne posa ni ne dit jamais, dans l'affaire de l'enlèvement du petit juif Mortara. On ne pouvait cependant, vous en conviendrez, changer *ecclésiasticisme*, *épiscopisme*, pour en faire... voyons, comment dirons-nous, pour ne pas employer Papisme ?... Suprémo-Pontificisme ? Ce mot vous va-t-il ?

Vous nous direz toujours que les évêques ne sont pas en cause, mais seulement ceux qui exploitent leurs opinions vraies ou supposées. Mais, toujours, nous vous

répéterons que si ces opinions sont vraies, je veux dire ont été vraiment émises, c'est l'évêque qui a tort, c'est de toute évidence : vous voyez, combien votre système peut-être désastreux ! — Et c'est si bien selon le contexte de ce qu'à écrit votre correspondant, et de ce que vous venez vous-même d'écrire, que vous avez soin de dire : " Nous renvoyons nos contradicteurs, DE TOUT ORDRE, à l'article si concluant..." etc. De tout ordre, c'est... de tout ordre, et NN. SS. les évêques y sont compris : vous avez voulu le prouver par ce que vous avez dit dès lors et jusqu'ici, et de Mgr Bégin, et de Mgr Lafleche, et de Mgr Fabre. N'est-ce pas, monsieur ?

Et non content de toutes ces prises que vous offrez à l'ennemi, votre correspondant et vous, puisque vous faites votre tout ce qu'il dit, vous ajoutez, sans en mesurer, nous le supposons, toute la gravité : " Arrière donc les imprudents qui se font un jeu de compromettre NN. SS. les évêques, en leur faisant porter des responsabilités que leur sagesse leur interdit d'assumer, responsabilités qu'ils prendraient cependant volontiers, par des actes épiscopaux, si les intérêts de l'Eglise leur en imposaient le devoir. "

Leur sagesse leur interdit d'assumer ces responsabilités ; mais ils les assumeraient très volontiers, et par des actes épiscopaux encore, si les intérêts de l'Eglise leur en imposaient le devoir.

C'est extrêmement grave, parce que cela constitue une accusation gratuite dont nous atténuerons le sens *coram populo* en traduisant cette phrase par la phrase célèbre de Jos. Prudhomme : " Capable de défendre ses institutions, au besoin de les attaquer. "

Non vraiment, ces choses ne sont point faites pour augmenter ou entretenir le respect envers l'autorité compétente !

Il est nécessaire aussi de poser ce truisme : qu'il n'y a qu'un nombre relativement très restreint d'individus interprétant mal, tous d'une manière identique, des opinions privées de quelque membre de l'episcopat. On ne peut guère invoquer ce prétexte que quand il s'agit d'une hérésie ou d'un schisme, et encore. En ces derniers cas, ne peut-on pas dire toujours sans se tromper : *Tot capita, tot sensus* ?

Dans votre numéro 40 du 30 avril 1898, page 3, deuxième colonne, après avoir élaboré un long réquisitoire contre... vous ne citez personne, mais " l'archevêché " de Québec revient souvent sous votre plume, vous dites : " La foi diminue parmi nous et le respect de l'autorité s'en va rapidement : voilà un point sur lequel tous les hommes réfléchis sont d'accord. "

Plus bas, vous dites que " le pouvoir souverain, dans l'Eglise, trouvera le remède " (à l'état des esprits ici) ; et vous terminez par une évocation éperdue : " *Petre, doce nos et dirige nos, perimus !* "

Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que cela veut dire que nos évêques ne peuvent *ducere et docere nos*, et n'est-ce pas vrai que dire des choses semblables, c'est saper la foi des lecteurs et détruire leur respect de l'autorité ?

Remarquez bien que je ne songe nullement à dire ou à laisser croire que les évêques sont infaillibles : il ne s'agit absolument que des prérogatives dont ils jouissent, et de l'assistance de l'Esprit-Saint dans leurs conseils. En un mot : je prends l'Episcopat en général, succédant de droit divin aux apôtres, et dans l'Episcopat nous rangeons, évidemment, les évêques canadiens comme ceux de n'importe quel pays. Naturellement, l'Episcopat est composé de chaque évêque pris isolément.

Nous permettez-vous, en terminant, de vous faire remarquer que le texte que vous citez de Saint-Paul ne peut, en aucune façon, s'appliquer aux évêques, à leurs opinions différentes (en supposant la divergence d'opinions : ce qui reste à prouver) ?

S'il n'était souverainement inconvenant de parodier des paroles saintes, nous pourrions remplacer les noms donnés en saint Paul par ceux de quelque puissant, de quelque riche contemporain : cela n'atteindrait nullement NN. SS. les évêques — mais ce serait bien le sens des remontrances qu'ils nous adressent parfois : saint Paul n'était qu'un évêque, comme nos évêques à nous, et saint Pierre était Pape. Si vous voulez que nous écoutions saint Paul, nous devons, NÉCESSAIRE-

MENT, écouter NN. SS. les évêques : c'est clair comme le jour — ou la logique n'est qu'en vain mot !

Voilà des raisons plus que suffisantes pour nous faire comprendre ces paroles de la " Démonstration de la Divinité du Catholicisme : " Quant aux laïques qui sont appelés par leurs talents à défendre la religion et l'Eglise contre les attaques de l'impiété (et non à ergoter entre catholiques), ils doivent toujours agir avec réserve et prudence. "

Si, par nos écrits, nous amenons le doute dans une seule âme, ou le trouble dans les rangs des fidèles, sans une raison grave de le faire, et en ce cas le faisant sous la direction et par l'ordre de NN. SS. les évêques, en vue d'un plus grand bien, croyez-vous que ce doute, ce trouble, ne nous seront pas sévèrement reprochés lors de la reddition des comptes ?...

Certes, nous serions très heureux d'examiner certaines questions avec vous, de discuter différents points : mais nous craindrions de faire plus de mal que de bien.

L'ampleur du sujet que nous venons de traiter nous a mené trop loin : nous vous remercions vivement, monsieur et très estimé confrère, de votre extrême courtoisie à notre égard, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Théophile Picard

UN HÉROS CANADIEN

On ne contestera pas, pensons-nous, que Georges Charette, le jeune Canadien de Lowell, est un héros.

Les journaux quotidiens d'ici et d'Amérique nous ont rapporté le courage avec lequel il s'est offert à faire partie de l'expédition du *Merrimac* : on devait faire sauter ce navire dans la passe du port de Santiago de Cuba, afin d'empêcher la flotte espagnole de sortir sans qu'on s'en aperçût.

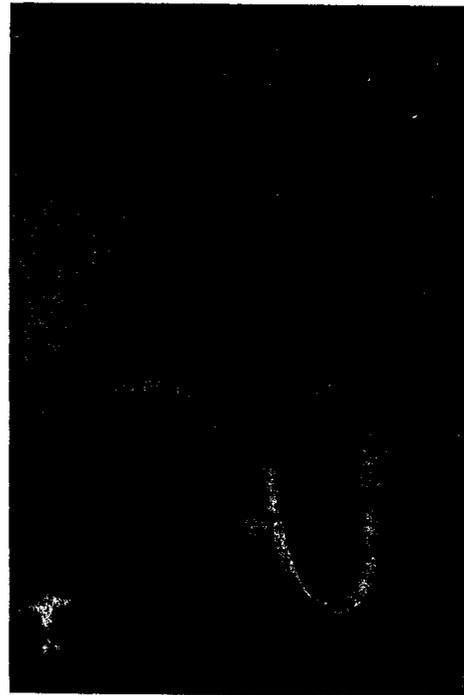


Photo. Freeman, Lowell

GEORGES CHARETTE

Sa ville natale a donné des fêtes superbes au jeune Charette ; elle lui a remis aussi, par les autorités, une épée d'honneur et une montre en or.

Tous les Canadiens, ayant pris du service dans l'armée américaine, se sont distingués. C'est un honneur pour le Canada, et plus particulièrement pour la province de Québec.